



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2021

Etaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE, Nathalie MALÉ et Elisabeth LAPEYRE Adjoints, Mmes et MM Paula SANTOS, Gaëlle PINSOLLE, Jean-Baptiste MONLAU, Christophe LAYAA-LAULHÉ et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Maritchu ERRAMOUSPE, M. Thierry DUCLOS-CAZENAVE, M. Gilles LARQUE Mme Florence MESPLES DIT PEBOSCQ et M. Pierre MOUREU.

Madame Paula SANTOS a été élue secrétaire de séance.

Vu le Maire pour convocation le 13 décembre 2021 et affichage des délibérations le 23 décembre 2021

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ, Maire, à 19 h 00.

Ordre du jour

- Résultat appel d'offres : réaménagement et extension du groupe scolaire
- Participation aux frais de fonctionnement de la commune de Lons
- Enfouissement des lignes Orange-Rue des écoles
- Constitution de provision pour dépréciation d'un tiers
- Décision modificative n°3
- Organisation du temps de travail

Questions diverses

Résultat de l'appel d'offres pour l'extension de l'école

N°21122021 01

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'appel d'offres dont la clôture était le 15 novembre 2021 à 12 h 00, vingt-neuf offres ont été remises par voie dématérialisée.

Après analyse des offres par Monsieur DHOTEL, chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (60 %), la valeur technique (40 %), il préconise de retenir les offres suivantes :

LOT 1 (Gros-œuvre – fondations - VRD): **STPB DESPAGNET : 117 686.47 €**

LOT 2 (charpente couverture -bardage-zinguerie) **LES COUVERTURES D'AQUITAINE: 73 683 .43€**

LOT 3 (étanchéité) : **SOPREMA : 18 339.37 €**

LOT 4 (menuiseries extérieures serrurerie) : **SOCOPAL : 13 798.21 €**

LOT 5 (fermetures) : **HOURCADE : 4 574.21 €**

LOT 6 (plâtrerie-isolation-cloisons) : **GOMES : 17 118.30 €**

LOT 7 (menuiseries intérieures): **SARTHOU : 11 076.43 €**

LOT 8 (électricité-VMC): **LA SPIE : 12 900.00 €**

LOT 9 (plomberie sanitaire-chauffage-climatisation) : **CACHAU : 16 749.33 €**

LOT 10 (revêtements sols et murs scellés): **BUSO : 20 791.95 €**

LOT 11 (peinture): **SARL PAU PEINTURES : 4 946.00 €**

LOT 12 (VRD) : **LAFITTE : 24 036.25 €**

TOTAL 334 969.48 €

Participation aux frais de fonctionnement de la commune de Lons

N°21122021 02

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'un élève de Mazerolles est scolarisé à Lons. La commune ne possédant pas ce type de classe, la scolarisation de cet enfant dans une autre commune prend un caractère obligatoire.

Le Conseil municipal, accepte de participer aux frais de scolarité de l'enfant accueilli en école publique de Lons, pour un montant de 781.06 €.

Orange-Travaux d'effacement des réseaux de communication- rue des écoles

N°21122021 03

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal, le projet de réaménagement de la rue des écoles. Elle informe les membres du Conseil de la convention reçue par la société Orange qui stipule que dans le cadre de l'aménagement urbain, rue des écoles, carrefour Route de Larreule, la commune souhaite effacer les réseaux de communication électronique.

Cette convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles Orange et la Commune s'engagent à exécuter et à financer lesdits travaux.

Elle précise que les frais d'études et de gestion réalisés par les services d'Orange sont estimés à 3 301.45 € HT.

Le Conseil municipal, accepte les termes de la convention.

Constitution de provision pour dépréciation d'un tiers

N°21122021 04

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal le risque de non-recouvrement de dettes de 2019 concernant la cantine scolaire et décide de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 56.60 € pour des créances, concernant la cantine scolaire, réputées non-recouvrables.

Décision modificative N°3

N°21122021 05

Madame le Maire informe le Conseil, que diverses écritures comptables de régularisation doivent être prises.

Le Conseil approuve ces modifications.

Organisation du temps de travail

N°21122021 06

Le Maire rappelle que depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, la durée hebdomadaire de temps de travail est fixée à 35 heures par semaine, et la durée annuelle est de 1 607 heures (depuis la loi du 30 juin 2004 instituant la journée de solidarité ; auparavant la durée année était de 1 600 heures).

Le Conseil municipal décide :

- la suppression de tous les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail fixée à 1 607 heures.

- la suppression des régimes dérogatoires de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001.

- d'organiser la journée de solidarité comme suit :

La journée de solidarité sera effectuée sur toute autre période non travaillée à l'exclusion des jours de congés annuels – les heures correspondant à la journée de solidarité peuvent être fractionnées sur plusieurs journées de travail.

Participation aux frais de fonctionnement de la commune de Pau

N°21122021_07

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'un élève de Mazerolles est scolarisé à Pau. La commune ne possédant pas ce type de classe, la scolarisation de cet enfant dans une autre commune prend un caractère obligatoire. Le Conseil municipal, accepte de participer aux frais de scolarité de l'enfant accueilli en école publique de Pau à hauteur de 740.00 €.

Questions diverses

- Rallye des collines

Le Rallye des Collines d'Arzacq et du Soubestre se déroulera les 4 - 5 - 6 mars 2022.

- Devis clôture espace CONDERANNE

Des devis ont été demandés pour la pose d'une clôture.

Le devis de la société NASTEP est retenu : 5 710.80 € TTC

-Participation construction d'un mur de clôture

Un administré nous demande de participer à la construction d'un mur de clôture, son terrain étant mitoyen avec un terrain communal.

La commune décide :

- soit de participer à hauteur de 50% sur la base d'une clôture grillagée (80 €/ml HT).

- soit de participer au crépissage du mur de clôture, côté locaux communaux, si cette prestation n'est pas prévue dans le devis de construction du mur.

- Devis éclairage tennis

Au regard, des travaux déjà engagés par la commune (Extension de l'école et agrandissement de la station d'épuration), le Conseil décide de ne pas participer, cette année, aux travaux d'électrification du court de tennis.

- Devis vidéo-protection espace Jean-Léon Conderanne

Le devis de la société Adour Vision System a été retenu pour un montant de 3 212.71 € HT.

- Distributeur pizzas et boissons

La commune ne donnera pas suite à la demande de Monsieur WILLAIME Gilles pour l'installation d'un distributeur de pizzas et boissons sur la commune.

- Éclairage extérieur église

L'éclairage extérieur de l'église était en panne en raison d'une infiltration d'eau au niveau des abat-sons.

Les travaux devraient débiter en janvier.

Vœux 2022

Suite aux dernières annonces du gouvernement, les vœux du Maire 2022 sont annulés.

- Spectacle itinérant

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'un spectacle itinérant sera organisé à l'été 2022.

- Référent communication CCLB

Madame BIGNES Anne-Marie et Madame Nathalie MALÉ seront les référents communication de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25

Vu par nous, maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 29 décembre 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 23 décembre 2021.

Sceau de la mairie

Le Maire

Isabelle PÉGUILHÉ